

Arrêté du 10 février 2003 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses visées à l'article D. 11-1 du code de la santé publique

10/02/2003

Arrêté abrogé par l'arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique l'arrêté

Consulter ici l' [arrêté du 10 février 2003](#) relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses visées à l'article D. 11-1 du code de la santé publique

Annexes modifiées par l'[arrêté du 16 avril 2007](#)